

DÉPISTAGE ET PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

CONSEILLER - ORIENTER LES CONSEILS DU PHARMACIEN.

Professionnel de santé de proximité, vos conseils de prévention sont essentiels.

Pour toutes les femmes concernées (Cf. schéma ci-dessous), et notamment à l'occasion de la dispensation d'un vaccin contre le papillomavirus humain (HPV), d'un contraceptif et/ou d'un traitement gynécologique, il est important de délivrer les messages suivants :

QUAND SE FAIRE VACCINER ET DÉPISTER ?

VACCINATION

14 ANS
RECOMMANDÉE

15-23 ANS
RATTRAPAGE

La vaccination* contre les infections à papillomavirus humain est recommandée à toutes les jeunes filles âgées de 14 ans, afin de les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection à HPV.

Une mesure de rattrapage est prévue et le vaccin est également proposé aux jeunes filles et jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou, au plus tard, dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

DÉPISTAGE

25-65 ANS
MÊME LES FEMMES VACCINÉES

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé chez toutes les femmes de 25 à 65 ans. Les deux premiers frottis sont réalisés à un an d'intervalle, puis tous les 3 ans, si ces deux premiers frottis sont normaux.

* Ce vaccin nécessite **3 INJECTIONS** :

- à 0, 2 et 6 mois pour Gardasil®.
- à 0, 1 et 6 mois pour Cervarix®.

La vaccination est efficace contre les lésions précancéreuses du col de l'utérus dues aux virus HPV 16 et 18 si elle est complète et effectuée avant l'infection par ces HPV. Or, ces génotypes 16 et 18 sont responsables de la moitié des lésions précancéreuses et de 70% des cancers. **Les femmes vaccinées conservent donc un risque de cancer du col de l'utérus.**

IL EST DONC INDISPENSABLE D'INCITER LES FEMMES, VACCINÉES OU NON, À SE FAIRE DÉPISTER RÉGULIÈREMENT PAR FROTTIS À LA RECHERCHE DE LÉSIONS PRÉCANCÉREUSES ET CANCÉREUSES DU COL UTÉRIN.

VOTRE MESSAGE :

« Le vaccin **NE PROTÈGE PAS À 100%** contre le cancer du col de l'utérus. **IL NE REMPLACE DONC PAS LE DÉPISTAGE** par frottis. À partir de **25 ANS**, vaccinées ou non, il est indispensable de se faire dépister par **FROTTIS TOUS LES 3 ANS** (voir au verso). »

CONSEILLER

Certaines femmes ont besoin d'être rassurées et conseillées avant de réaliser un frottis. Il est donc important que vous puissiez lutter contre quelques idées reçues.

- **Le frottis** est un geste **simple et non douloureux** qui ne prend que quelques minutes.
- **Frottis et ménopause** : il est important de préciser que le suivi par frottis ne s'arrête pas à la ménopause. Le dépistage par frottis est recommandé jusqu'à 65 ans.
- **Frottis et grossesse** : il n'y a aucun risque à effectuer un frottis durant la grossesse. Il est même recommandé dans le cadre du suivi de la grossesse, s'il n'a pas été fait dans les trois ans qui précèdent. Le frottis peut être pratiqué par une sage-femme.

CERTAINES FEMMES PARTICIPENT MOINS AU DÉPISTAGE ; ELLES NÉCESSITENT DONC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE (SENSIBILISATION, REMISE DE DÉPLIANT...)

- Les femmes entre 25 et 35 ans¹ et celles entre 55 et 65 ans¹.
- Certaines femmes en situation sociale difficile (notamment les bénéficiaires de la CMUc)².

ORIENTER

QUI RÉALISE LES FROTTIS ?

- Les gynécologues
- Les médecins généralistes
- Les sages-femmes dans le cadre du suivi de la grossesse
- Les centres de protection maternelle et infantile (PMI)
- Les centres d'examen de santé
- Les centres de planification familiale
- Certains laboratoires d'analyse de biologie médicale sur prescription médicale et certains cabinets d'anatomopathologie.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.e-cancer.fr

L'INCa met à votre disposition un espace dédié sur son site. Vous y trouverez les questions / réponses les plus fréquentes sur le cancer du col de l'utérus, son dépistage, le virus HPV, la vaccination.

1. Étude barométrique INCa/BVA « Les Français face au dépistage des cancers » point 1, enquête réalisée auprès de 1013 personnes représentatives de la population française âgée de 25 ans et plus, recueil des données par téléphone du 19 au 23 janvier 2009 et du 20 et 21 février 2009.

2. Rousseau A., Évaluation du dépistage organisé et du dépistage individuel. Utilité des données de l'Assurance Maladie. BEH 19. 2002